

REGLEMENT DE LA COURSE TRAIL VERBIER SAINT-BERNARD 2021

Seule la version francophone du règlement fait foi.

MESURES EXCEPTIONNELLES DUES A L'EPIDEMIE DE COVID-19

Ajout au règlement du 06.06.2021 :

Conditions de participations supplémentaires :

Les coureurs doivent être en possession d'un certificat COVID garantissant un des points suivants :

- a) avoir été entièrement vaccinés contre le COVID-19 dans les 6 mois précédant la course.
- b) sont en mesure de prouver qu'ils ont contracté le SARS-CoV-2 et sont considérés comme guéris, durant 6 mois à compter du 11^{ème} jour qui suit la confirmation de leur infection.
- c) sont en mesure de présenter le résultat négatif de l'un des tests au COVID-19 suivant:
 - analyse de biologie moléculaire (test PCR) réalisée au maximum 72 heures avant le début de la manifestation.
 - test rapide du SARS-CoV-2 réalisé au maximum 24 heures avant le début de la manifestation.

Accompagnement et ravitaillement des coureurs :

Il n'est plus possible d'accompagner un coureur sur l'X-Alpine (ni sur les autres courses).

L'assistance personnelle n'est plus autorisée sur les postes de ravitaillement car le public y est interdit.

Equipement supplémentaire, obligatoire pour toutes les courses :

1 masque de réserve dans une pochette étanche (en cas d'abandon et pour l'arrivée).

1 assiette ou bol personnels pour recevoir du ravitaillement (en plus de la tasse).

Temps maximum autorisé et barrières horaires :

Les départs étant échelonnés et donc en partie retardés, les barrières horaires seront adaptées pour que le dernier départ ait le même temps limite que prévu dans le règlement ci-dessous.

Comportement des coureurs

Les coureurs s'engagent à respecter les gestes barrières contre la pandémie de COVID-19. Notamment les règles suivantes :

- Respecter les séparations et les horaires par groupes mis en place sur les zones de départ.
- Obligation de porter le masque au retrait des dossards, dans la zone de départ / arrivée et dans les transports publics.
- se désinfecter les mains en arrivant sur un ravitaillement.
- Laisser les bénévoles vous servir sur les ravitaillements.
- S'éloigner des tables de ravitaillement une fois servi.
- Ne pas rester trop longtemps dans la zone d'arrivée.
- Respecter les distances lors du repas d'après course.

Le non-respect de ces règles de comportement peut conduire à l'exclusion de la course.

ORGANISATION

L'association Les « Trailers Verbier St-Bernard » est constituée sous les statuts officiels et déposés selon les règles d'usage.

EPREUVES

Quatre courses à pied de pleine nature sont proposées. Le Trail Verbier St-Bernard (TVSB) comprend l'X-Alpine d'environ 111 km, l'X-Traversée d'environ 73km, le Verbier Marathon d'environ 43 km et la course Liddes-Verbier d'environ 31 km. Les courses se font en individuel et se déroulent en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

Le Verbier Marathon 4000 est une variante du Verbier Marathon classique, passant par le sommet du Mt Rogneux. Le choix entre ces 2 parcours pourra se faire par le coureur à son passage au poste de Mille. Deux classements séparés seront établis sur ces 2 variantes.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, **née en 2001 ou avant pour l'X-Alpine et née en 2003 et avant pour l'X-Traversée et le Verbier Marathon**, licenciée ou non. Pas de limite d'âge pour la course Liddes-Verbier, mais les jeunes de moins de 18 ans doivent fournir une autorisation de leur représentant légal. Les courses comportent de nombreux passages en altitude et les conditions peuvent être très difficiles (nuit, vent, froid, pluie ou neige). Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle aventure individuelle.

L'X-Alpine est un parcours très alpin, pour des coureurs ayant l'habitude d'évoluer dans ce type de terrains.

4 points ITRA sont exigés pour pouvoir s'inscrire à l'X-Alpine. Ceux-ci doivent avoir été acquis dans les 3 années précédant l'inscription, à compter du jour de l'inscription, au maximum en 2 courses qualificatives. Toutes les courses de trail validées par l'ITRA et donnant des points sont qualificatives. Les autres courses peuvent être prises en considération sur demande.

En s'inscrivant à l'une des épreuves, le coureur:

- accepte de recevoir toutes les newsletters avec les informations sur l'événement.
- est conscient de la longueur et de la difficulté de l'épreuve.
- prend la responsabilité de s'assurer auprès d'un médecin compétent qu'il est en bonne forme physique et ne souffre d'aucune contre-indication à la pratique de sport d'endurance et est apte à participer au Trail Verbier St-Bernard.
- est capable d'affronter sans aide extérieure des conditions climatiques difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, chaleur, brouillard, pluie ou neige).
- sait gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures.... De plus le coureur est conscient que ce n'est pas le rôle de l'organisation de l'aider à gérer ce type de problèmes.
- est capable de s'orienter et de prendre les décisions adéquates en cas d'égarement ou de problème de balisage.
- est conscient que l'organisation ne peut pas garantir une sécurité absolue durant la course et que le temps d'attente des secours peut être de plusieurs heures à certains endroits.
- est conscient d'évoluer dans un milieu de montagne et accepte les risques qui en découlent.

La participation au Trail Verbier St-Bernard entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

CATEGORIES

Les âges ci-dessous correspondent à l'âge atteint par la personne au 31 décembre 2021.

	<u>X-Alpine</u>	<u>X-Traversée</u>	<u>Verbier Marathon et VM 4000</u>	<u>Liddes-Verbier</u>
Seniors Hommes (SE H)	20 à 39 ans	18 à 39 ans	18 à 39 ans	moins de 39 ans
Seniors Femmes (SE F)	20 à 39 ans	18 à 39 ans	18 à 39 ans	moins de 39 ans
Master 1 Hommes (MH1)	40 à 49 ans	40 à 49 ans	40 à 49 ans	40 à 49 ans
Master 1 Femmes (MF1)	40 à 49 ans	40 à 49 ans	40 à 49 ans	40 à 49 ans
Master 2 Hommes (MH2)	50 à 59 ans	50 à 59 ans	50 à 59 ans	50 à 59 ans
Master 2 Femmes (MF2)	50 à 59 ans	50 à 59 ans	50 à 59 ans	50 à 59 ans
Master 3 Hommes (MH3)	60 ans et plus	60 ans et plus	60 ans et plus	60 ans et plus
Master 3 Femmes (MF3)	60 ans et plus	60 ans et plus	60 ans et plus	60 ans et plus

SEMI AUTO-SUFFISANCE

Le principe de course individuelle en semi auto-suffisance est la règle. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture.

Seule l'eau plate, le sirop et la boisson isotonique (à l'exclusion des autres boissons) sont destinés au remplissage des bidons ou poches à eau.

Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

L'assistance personnelle sera autorisée uniquement sur les points de ravitaillement officiels et dans une zone spécifiquement réservée à cet usage. Vous devrez obligatoirement suivre le parcours prévu à l'intérieur du poste de ravitaillement même si vous ne voulez pas vous y arrêter.

ACCOMPAGNEMENT DES COUREURS

Il est toléré d'accompagner à pied un coureur de l'X-Alpine sur tout ou partie de la fin du parcours, entre Bourg St Pierre et Verbier. Les accompagnants ne pourront qu'apporter un soutien moral et une sécurité au coureur. Ils ne sont pas autorisés à ravitailler ou aider le coureur dans sa progression ni à lui porter du matériel. Ils peuvent avoir accès aux ravitaillements mais l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident de l'accompagnant.

L'accompagnement des coureurs n'est pas autorisé sur les autres parcours que l'X-Alpine.

Il n'est pas autorisé de se faire accompagner par un chien ou tout autre animal.

INSCRIPTIONS

Inscriptions exclusivement sur Internet et paiement sécurisé par carte bancaire :

	Jusqu'au 29 juin 2021
X-Alpine	CHF 167.-
X-Traversée	CHF 117.-
Verbier Marathon + VM 4000	CHF 87.-

Liddes-Verbier	CHF 77.-
----------------	----------

Trail Découverte (4-14 ans)	gratuit
-----------------------------	---------

Toute inscription faite après le 2 juin ne bénéficiera pas de l'impression du nom du coureur sur le dossard.

Pas d'inscriptions sur place (à l'exception du Trail Découverte enfants)

Limite du nombre de participants:

X-Alpine: 550 coureurs

X-Traversée: 850 coureurs

Verbier Marathon + VM 4000: 650 coureurs

Liddes-Verbier: 650 coureurs

Les frais d'inscription comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. Le changement d'inscription pour passer sur un autre parcours ne peut se faire que jusqu'au 29 juin 2021, dans les limites des places disponibles. Aucun changement ne sera admis après cette date. Aucun remboursement ne sera pris en compte lors de ces changements. Les demandes de changement doivent nous parvenir par mail à organisation@trailvsb.com

ASSURANCE D'ANNULATION D'INSCRIPTION.

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à L'assurance annulation pour autant que le paiement se fasse par carte de crédit via internet, le montant est à rajouter aux frais d'inscription sur le même versement.

L'objet de l'assurance est de permettre le remboursement total des frais d'inscription à l'une des courses dans le cas où un coureur demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- un **accident**, une **maladie grave** ou le **décès** du coureur lui-même,
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.
- une **interdiction de se rendre sur le lieu de l'événement** durant la course, pour une raison dont l'assuré n'est pas responsable.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat nécessaire, au plus tard **dans les 10 jours qui suivent la manifestation**. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

En cas d'annulation, de toute ou partie de l'épreuve, aucune demande de remboursement faisant valoir la présente assurance annulation, nous parvenant après l'annonce d'annulation ne sera prise en compte. La date d'envoi de l'e-mail faisant foi.

Seules les demandes de remboursement adressées par e-mail à organisation@trailvsb.com seront traitées.

REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION DE LA COURSE

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée **plus de 15 jours avant la date du départ**, un remboursement partiel des droits d'inscriptions pourra être effectué, indépendamment de l'assurance annulation.

Les montants de ce remboursement seront les suivants :

Annulation décidée plus de 6 mois avant la course : 90%

Annulation décidée entre 6 mois et 3 mois avant la course : 80%

Annulation décidée entre 3 mois et 15 jours avant la course : 70%

La demande de remboursement devra être communiquée à l'organisation avant une date limite qui sera précisée par l'organisation après l'annulation.

En cas d'annulation décidée **moins de 15 jours avant le départ** ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

ECHANGE DE DOSSARDS:

Même sans souscrire à l'assurance annulation, dès qu'une course a atteint la limite des places disponibles, il est possible, jusqu'au 1 juillet 2021 midi, de mettre en vente ou d'acheter un dossard sur le site swika.co. Le coût de ce service est partagé entre l'acheteur et le vendeur du dossard. Cette vente est soumise aux conditions générales de vente définies par Swika, en ligne sur leur site internet.

Aucune autre forme d'échange de dossards n'est possible et pour des raisons de sécurité, un contrôle strict sera effectué. Un bracelet permettant l'accès au sas de départ sera remis au coureur sur présentation d'une pièce d'identité, lors de la remise de son dossard.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE DE BASE:

X-Alpine, l'X-Traversée et Verbier Marathon (contrôles sur le parcours) :

- sac à dos
- réserve d'eau, minimum 1 litre
- **deux** lampes en bon état de marche pour les coureurs de **l'X-Alpine** et de **l'X-Traversée**.
- **une** lampe en bon état de marche avec piles (ou lampe) de rechange pour le **Verbier Marathon et le VM 4000**.
- couverture de survie.
- sifflet.
- bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (minimum 400 cm x 4 cm).
- veste **imperméable avec capuche** permettant de supporter le mauvais temps en montagne.
- seconde couche : pull manche longue d'au minimum 150g (association T-shirt + manchons pas suffisante)
- gobelet personnel pour les ravitaillements (min 1.5 dl)
- téléphone portable en état de marche et allumé.
- carte d'identité.

KIT FROID:

(équipement supplémentaire obligatoire en cas d'annonce de météo instable, pluvieuse ou froide)

- pantalon ou collant de course à jambes longues ou association de collant de course et chaussettes couvrant **entièrement** les jambes (les bas fins de dames ne sont pas autorisés).
- une paire de gants (les gants en latex, plastique ou similaires ne sont pas autorisés)
- un pull plus chaud en lieu et place du pull de 150g

Les informations concernant la nécessité de ce kit froid seront sur le site internet de la course.

Liddes-Verbier: (contrôles sur le parcours)

- réserve d'eau, minimum 1 litre
- couverture de survie
- sifflet
- bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 400 cm x 4 cm)
- veste imperméable avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne
- gobelet personnel pour les ravitaillements (min 1.5 dl)
- téléphone portable en état de marche et allumé.
- carte d'identité
- **La lampe frontale est obligatoire pour pouvoir poursuivre la course dès la nuit tombée.**

Pour toutes les courses, si vous choisissez de prendre des bâtons, vous devez les avoir tout au long de la course. Il est toutefois autorisé à remplacer un bâton cassé, sur un poste de ravitaillement.

Des commissaires de course seront aussi habilités à contrôler votre sac en n'importe quel lieu du parcours.

DOSSARDS

Chaque dossard, ainsi qu'un bracelet d'identification donnant accès aux départs, est remis personnellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence dans son intégralité pendant toute la course. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

En cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard est retiré et l'organisation se dégage de tout devoir et responsabilité envers le coureur en question.

SACS COUREURS ET OBJETS TROUVES

X-Alpine : Chaque concurrent reçoit avec son dossard 1 sac qu'il peut remplir avec les affaires de son choix et les déposer à Verbier le samedi matin au départ, pour le retrouver à Bourg St Pierre. Ces sacs seront rapatriés à Verbier. Il est également possible de laisser un sac personnel en consigne sur le site de départ à Verbier.

L'organisation assure le rapatriement à Verbier des sacs des coureurs ayant abandonné, à la condition que leur abandon ait été enregistré. Le délai de rapatriement est fonction des contraintes logistiques et l'organisation ne peut pas garantir un rapatriement complet des sacs avant la fin de la course.

X-Traversée, Verbier Marathon, VM 4000 et Liddes-Verbier: Chaque concurrent reçoit avec son dossard 1 sac qu'il peut remplir avec les affaires de son choix et le déposer au départ de La Fouly ou de Liddes, pour le retrouver à Verbier.

Récupération des sacs à Verbier : Les sacs sont remis soit au concurrent soit à des proches, **uniquement sur présentation du dossard**. Les sacs sont remis jusqu'à 12 heures le dimanche. Au-delà, le coureur devra venir lui-même récupérer son ou ses sacs, à ses frais, auprès de l'organisation.

Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les objets trouvés durant l'événement peuvent être récupérés sur la place des arrivées durant l'événement ou le lendemain de l'événement à Verbier. Aucun objet ne sera envoyé par poste.

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Un poste de secours est implanté en différents sites stratégiques. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les coureurs doivent être conscients que les premiers secours peuvent nécessiter un délai allant jusqu'à quelques heures sur certains secteurs et doivent donc être équipés pour supporter cette attente. Les secouristes et médecins sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

En complément du dispositif de secours, du personnel soignant sera présent sur certains postes pour vous assister en cas de problème médical sévère. Les soins pouvant être apportés sur les points hauts du parcours sont nécessairement limités aux personnes présentant un problème sévère. Des soins pour des problèmes bénins, résultant notamment de maux engendrés par l'épreuve, pourront être apportés sur certains postes situés plus bas et dans la limite de la disponibilité du personnel soignant. L'accès aux soins et leur nature sont laissés à l'appréciation du personnel soignant.

L'organisation n'est pas tenue de fournir le matériel nécessaire aux soins bénins, tels que cloques, coup de soleil etc....

POSTE DE CONTROLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENTS

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et de leur bracelet d'identification, ainsi que les pacers de l'X-Alpine dès Bourg St Pierre, ont accès aux postes de ravitaillement.

Des postes de contrôle « volants » sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillements. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- **X-Alpine** : 35 heures
- **X-Traversée** : 27 heures
- **Verbier Marathon**: 18 heures
- **Liddes-Verbier**: 12 heures

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle sont définies sur le site internet www.trailvsb.com. Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas ...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, **les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée** (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle). Aucun coureur ne peut partir après la barrière horaire.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner l'épreuve ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Toute personne ayant quitté la course avant de l'avoir terminée et sans en aviser l'organisation devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste, en fonction des règles générales suivantes :

- Des bus sont disponibles, dans les horaires publiés à l'avance, au départ de Champex, de La Fouly, du Gd St Bernard, de Bourg St Pierre et de Lourtier en direction de Verbier pour rapatrier les coureurs ayant abandonné. Un dernier rapatriement se fera 1h après la fermeture du poste. Au-delà de ce temps, l'organisation n'est plus tenue de prendre en charge les rapatriements (voir horaires bus).

• L'organisation ne prend pas en charge et n'est pas tenue d'organiser le rapatriement des coureurs abandonnant sur un autre poste de secours ou de ravitaillement.

• En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles, à partir des postes de Champex / La Fouly / Gd St Bernard / Bourg St Pierre / Lourtier.

PENALISATION - DISQUALIFICATION

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (*) une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

MANQUE AU REGLEMENT	PENALISATION – DISQUALIFICATION
Coupe de sentiers	Pénalité de 1 heure à disqualification
Absence de matériel obligatoire	Pénalité ¼ h à disqualification immédiate
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification immédiate
Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage	Pénalité 1 heure
Non-respect des personnes (organisation ou coureurs)	Pénalité 1 heure
Non-assistance à une personne en difficulté	Pénalité 1 heure
Assistance en dehors des zones autorisées	Pénalité 1 heure
Triche (ex: utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, débalisage ...)	Disqualification immédiate et à vie
Absence des 2 puces électroniques	Selon décision du jury de course
Bracelet d'identification non porté au poignet	Disqualification si incapacité de prouver son identité sur le champ.
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du jury de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Refus contrôle anti-dopage	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage (voir ci-dessous).
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite	Disqualification

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

DOPAGE

La COURSE TRAIL VERBIER SAINT-BERNARD est soumise au *Statut concernant le dopage 2016* de Swiss Olympic. Des contrôles antidopage peuvent être effectués. Par le fait de s'inscrire et/ou de participer à cette compétition, les sportives et sportifs se soumettent aux règles antidopage de Swiss Olympic et reconnaissent la compétence exclusive de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage de Swiss Olympic et celle du Tribunal Arbitral du Sport à Lausanne, à l'exclusion de toute autre tribunal ordinaire. Ils devront en outre en assumer les conséquences (p.ex. suspension, dénonciation, peine pécuniaire).

RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit jusqu'à 1h avant la remise des prix.

JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- des présidents de l'organisation
- du directeur de la course
- du responsable technique
- des chefs de poste concernés
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation des Présidents du Comité d'Organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES

En cas de mauvaises conditions météorologiques, ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter ou de neutraliser l'épreuve en cours, de modifier les barrières horaires, les parcours et les postes de secours ou de ravitaillement.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation des co-présidents du Comité d'Organisation.

ASSURANCE

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident et maladie

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle, valable en Suisse, couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent. L'organisation ne prend pas en charge les frais de sauvetage et d'évacuation.

NB : les évacuations en Suisse sont payantes.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour toutes les courses, les coureurs sont classés et reçoivent un prix.

Sur toutes les courses, les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

De plus, sur l'X-Alpine, les 7 premiers hommes et les 7 premières femmes du classement général et sur l'X-Traversée les 5 premiers hommes et 5 premières femmes du classement général, reçoivent un prix spécial.

DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Trail Verbier St-Bernard est une marque légalement déposée. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation, respectivement sa responsable de la communication.